



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1994/608
24 mai 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 23 MAI 1994, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PAR
LE REPRÉSENTANT PERMANENT D'ISRAËL AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la résolution adoptée par le Gouvernement israélien le 22 mai 1994 concernant les événements au Rwanda.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent

(Signé) Gad YAACOBI

ANNEXE

Résolution du Gouvernement israélien concernant
les événements au Rwanda

Le Gouvernement israélien est bouleversé par le génocide actuellement commis au Rwanda et par le meurtre de centaines de milliers d'innocents.

Le peuple juif, qui a fait la très amère expérience de l'holocauste nazi, et son pays, l'État d'Israël, ne peuvent rester inactifs face aux horreurs perpétrées au Rwanda.

Le Gouvernement israélien appelle la communauté internationale à agir d'urgence pour arrêter le massacre et annonce qu'il est prêt à prendre part à des activités humanitaires pour sauver la population de ce malheureux pays.

Le Cabinet israélien a demandé au Ministre des affaires étrangères d'examiner des propositions d'aide humanitaire, y compris l'envoi d'équipes médicales au Rwanda.
